

**Protocole d'entente¹
concernant l'art. 5 (Brevets) de l'Annexe XVII
de l'Accord de partenariat économique de large portée
entre les États de l'AELE et l'Indonésie**

Conclu à Jakarta le 16 décembre 2018

Instrument de ratification déposé par la Suisse le 26 août 2021

Entré en vigueur pour la Suisse le 1^{er} novembre 2021

(Etat le 1^{er} novembre 2021)

RO 2021 716

¹ Le texte du protocole d'entente n'est pas publié au RO. La version originale anglaise peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, ou consultée sur le site Internet du Secrétariat de l'AELE, à l'adresse suivante: www.efta.int > Global Trade Relations > Free Trade Agreements > Indonesia.

